

**Motion de Mmes Nicole Bobillier, Isabelle Brunier, Christiane Olivier, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Jean-Louis Fazio, René Grand, Philip Grant, Pascal Holenweg, Roman Juon, Sami Kanaan, Albert Knechtli, Michel Mermillod, Daniel Pilly, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni, Manuel Tornare et Marco Ziegler: «Pour un transfert partiel de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) à l'Université et l'Etat».**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la nécessité de parvenir à une répartition plus équitable des charges et recettes entre collectivités publiques avec une meilleure adéquation entre compétences et charges;
- le volume considérable de charges incombant à la Ville de Genève pour le financement de prestations profitant à toute l'agglomération, voire la région, en particulier dans le domaine culturel;
- le fait que les revenus fiscaux obtenus par la Ville de Genève dans le cadre de la péréquation fiscale sont très largement inférieurs aux charges susmentionnées;
- le fait que l'activité de la Bibliothèque publique et universitaire est fortement liée à l'Université;
- le fait que la Ville dispose par ailleurs de son propre réseau assez dense de bibliothèques;
- le fait qu'une contribution partielle de la Ville de Genève au financement de la Bibliothèque publique et universitaire se justifie en raison de la valeur patrimoniale d'une partie des collections et de la fonction de la BPU dans la conservation du patrimoine genevois;
- le fait que les négociations sur une nouvelle répartition des charges entre collectivités publiques avancent très lentement, en particulier dans le domaine culturel,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entamer dès que possible des négociations avec l'Etat et l'Université afin d'aboutir à une nouvelle répartition des charges pour la Bibliothèque publique et universitaire avec les objectifs suivants:

- l'objectif est de réduire de 75% en quatre ans (budget 2003) l'engagement actuel total (salaires et subventions) de la Ville de Genève à la BPU avec un premier désengagement de 10% en un an (budget 2000) et de 20% à nouveau en deux ans (budget 2001);
- la BPU serait alors réorganisée afin de permettre aux représentants de l'Etat et/ou de l'Université de siéger avec un poids proportionnel à leur apport dans les organes dirigeants;
- en cas d'échec ou de retard, le Conseil administratif présentera au Conseil municipal un plan de redimensionnement des activités de la BPU afin d'arriver à des économies s'approchant des chiffres énoncés ci-dessus et dans les mêmes délais;
- dans tous les cas de figure, les droits du personnel seront préservés et les représentants du personnel associés aux négociations ainsi qu'à la mise au point des propositions.

